

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Art.L1122-12 - Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer au jour et heure indiqués.

Art. L1122-13§1 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours avant celui de la réunion. elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le Président.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents ; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil.

Il est interdit à un membre du Collège Communal de faire usage de cette faculté. Chaque point de l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération. Le Conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art.L1122-26§1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages ; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Conformément à l'article 97 de la Loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **lundi 26 mai 2025 à 19h30 au Centre Sportif de Natoye, Rue du Château d'Eau 31.**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Présentation Master Plan Plaine d'Hubinne - Information
3. Communication - Décisions de tutelle - Information
4. Finances - Situation de caisse - Information
5. MODIFICATIONS BUDGETAIRES N° 1/2025 - DECISION
6. CPAS - Modification budgétaire n°1/2025 - Décision
7. Fabrique d'Eglise Saint - Martin de Scy - Compte 2024 - Décision
8. Fabrique d'Eglise Achet - Compte 2024 - Décision
9. Fabrique d'Eglise Saint-Pierre Mohiville - compte 2024 - Décision
10. Fabrique d'Eglise de Natoye - Compte 2024 - Décision
11. Compte 2024 Fabrique de Emptinne – Prorogation du délai de tutelle – Décision
12. Compte 2024 Fabrique de Hamois – Prorogation du délai de tutelle – Décision
13. Mise à jour du ROI (règlement d'ordre intérieur) du Conseil communal suite à la nouvelle législature communale - Décision
14. Commissions communales: composition - Décision
15. Renouvellement de la Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) – adoption du règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) - Décision
16. Renouvellement de la Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) – désignation du président et des membres
17. Délégation de compétences du Conseil au Collège pour des opérations patrimoniales inférieures à 30.000€ - Décision
18. Etablissement d'une déclaration de possession trentenaire par le CAI pour une Chapelle à l'abandon sise rue Saint Pierre à 5360 HAMOIS - Décision
19. BEP - Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2025 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
20. BEP Expansion économique - Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2025 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

21. BEP Environnement - Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2025 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
22. BEP Crematorium - Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2025 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
23. IDEFIN - Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2025 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
24. Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO) - Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2025 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
25. AIEC - Assemblée générale Ordinaire du 21 juin 2025 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
26. ORES ASSETS - Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2025 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
27. ECETIA - Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2025 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
28. INASEP - Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 25 juin 2025 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
29. La Terrienne du Crédit social - Assemblée Générale ordinaire du 13 juin 2025 - Décision
30. Le Foyer Cinacien SPRL - Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2025 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
31. Désignation des représentants de la Commune au sein d'organes et institutions tierces : AISDE - proposition de désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration - Décision
32. Désignation des représentants communaux dans les asbl relevant des articles L1234-1 à 6 du C.D.L.D. - ASBL Groupement d'Informations Géographiques (G.I.G.) - Décision
33. Désignation d'un « référent pilotage » pour notre PO dans le cadre du décret Mission et « profil de missions » du « référent pilotage » - Décision
34. Proposition de désignation d'un candidat administrateur au CA de l'asbl CECP - CHILIATTE Laurence : Décision
35. Questions orales d'actualité
36. Divers - Information

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

HUIS-CLOS

- 37. Délégation du Conseil communal au Collège pour les contractuels – Suivi
- 38. Demande d'autorisation d'un congé pour Mission au CECP
- 39. Divers - Information

Le Directeur Général,
Marc WILMOTTE

Par ordonnance

La Bourgmestre,
Valérie WARZEE-CAVERENNE

